

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 20 septembre 2022**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-09-20-70 | Finances communales - Budget du CCAS -
Décision modificative n°3
Rapporteur Auvray Nicole**

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 15 sept. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Danielle Boulais, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Madame Michèle Henry.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moysé , Madame Agnès Bonvalet.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant :

Que cette 3^{ème} décision modificative intègre :

- Des ajustements de dépenses suite à :
Un rejet de mandat du Trésorier résultant d'une mauvaise imputation comptable relative au versement d'un dépôt de garantie dans le cadre d'une convention de location temporaire d'un logement en vue d'une sous location avec le Foyer Stéphanois

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter la décision modificative n°3 comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses		
	Nature	Montant
165	Dépôt et cautionnement	- 600.12€
275	Dépôt et cautionnement versés – service S20 - Action Sociale	+ 600.12€
<i>Total :</i>		0€

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/09/2022

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20220920-2022-09-20-70-DE

Publié ou notifié : **27 OCT. 2022**